



## COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

### Compte-rendu de la réunion du 22/04/17 – 9H30 - à HENNEBONT

**Présents :** Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Gwenaël DIVANAC'H (CSD 29), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Alain TRICOIRE (CSD 22).

**Absents excusés :** Ghislaine FAUVEL (responsable féminines), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Jacques SORIEUX (secrétaire général), Renan THEPAUT (président).

#### ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 60 mn)*
  - *Litiges et brûlages des journées 17 à 20, phase 2*
  - *Classements et montées-descentes à la fin de la phase 2*
  - *Championnat féminin*
  - *Utilisation du GIRPE*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
  - *Point sur le 4<sup>ème</sup> tour*
  - *Point sur la saison prochaine*
- 3- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué : 30 mn)*
  - *Interclubs régionaux (23/04/2017 à TINTENIAC)*
  - *Finales régionales par classements (30/04/2017 à PONTRIEUX)*
  - *Championnat de Bretagne (13 et 14/05/2017 à QUESTEMBERG)*
  - *Titres par équipes (21/05/2017 à PLEDRAN)*
  - *Trophée Burgiard (03/06/2017 à ?)*
- 4- *Règlements des compétitions (temps alloué : 30 mn)*
- 5- *Questions diverses*

#### Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et excuse les absents, tout en regrettant qu'une réunion sur le PST ait été organisée le même jour que la réunion de la CSR. Il remercie Patrick EVENO de les accueillir dans la salle de la GV HENNEBONT. Il donne la parole à Michel LOMENECH pour faire le point sur les litiges du championnat par équipes.

#### 1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

##### 1,1- Litiges et brûlages des journées 13 à 16, phase 2

###### Journée 17 du 12/03/2017 :

###### **R1B:** MELESSE PING 1 – TT LANDIVISIAU 1

Gwendal BECAM du TT LANDIVISIAU abandonne lors de la 2<sup>ème</sup> manche de sa 1<sup>ère</sup> partie. Le certificat médical est fourni à la ligue.

**Décision :** pas d'amende infligée.

###### **R2B:** TA RENNES 4 – TT LANDIVISIAU 2

Le JA inscrit un mauvais numéro de licence sur la feuille de rencontre pour un joueur du TT LANDIVISIAU. Du coup, celui-ci sort en litige. L'erreur de saisie qui en a découlé est rectifiée par le secrétariat de la ligue.

###### Journée 18 du 26/03/2017 :

###### **R1B:** RP FOUESNANT 4 – AVENIR RENNES 3

Nicolas PRIME de l'AVENIR RENNES abandonne à l'issue de sa 1<sup>ère</sup> partie. Le certificat médical est fourni à la ligue.

**Décision :** pas d'amende infligée.

**R3B:** AURORE VITRE 4 – US MESSAC-GUIPRY 1

L'équipe de MESSAC-GUIPRY se présente à 3. A la demande du capitaine de cette équipe, la juge-arbitre de la rencontre, Elisabeth GERARD, accepte de rajouter un nom et de mettre des « scores bidons ». Averti par téléphone le dimanche soir, Michel KERISIT la contacte par mail pour avoir des explications. Elle reconnaît les faits tout en précisant que, n'étant pas d'accord avec le règlement trop sévère à son goût, elle l'a fait pour « lancer le débat ».

**Décision : rencontre perdue par pénalité (0-14 et 0 point) et application de l'amende pour équipe incomplète. De plus, la CRA fera un rappel à l'ordre à Elisabeth GERARD, de même qu'à Josiane DUPIC qui a fait le même genre d'erreur en 1<sup>ère</sup> phase.**

**R3D:** PLOMEUR TT 2 – GDR GUIPAVAS 4

Lionel KERLEROUX de GDR GUIPAVAS abandonne à l'issue de la 1<sup>ère</sup> manche de sa 1<sup>ère</sup> partie. Le certificat médical est fourni à la ligue.

**Décision : pas d'amende infligée.**

**Journée 20 du 09/04/2017 :**

**R2A:** AL PLOËMEUR 2 – GDR GUIPAVAS 3

Le JA de la rencontre, Patrick EVENO, a rédigé un rapport sur la feuille de rencontre. Il a contrôlé les raquettes avant le début de la rencontre et a constaté qu'un des revêtements de la raquette d'Eric VIGOUROUX de GUIPAVAS n'était plus homologué. Il lui a donc interdit de jouer avec cette raquette. A l'appel de son nom, ce joueur s'est présenté dans l'aire de jeu et a dit à Patrick EVENO qu'il jouerait avec sa raquette. Devant l'insistance pressante des joueurs de GUIPAVAS, et pour ne pas envenimer les choses, celui-ci a préféré le laisser jouer et faire un rapport.

**Décision : les parties disputées par Eric VIGOUROUX au titre de cette rencontre sont considérées comme perdues. Le score de la rencontre reste inchangé. Par ailleurs Michel KERISIT va adresser un courrier au président de GUIPAVAS afin que celui-ci fasse le nécessaire pour que son joueur change de revêtement. Parallèlement, il va se renseigner auprès de la CSF pour savoir jusqu'où on peut aller dans les sanctions pour ce type de problème ; et ; notamment, pour savoir si le JA aurait pu, devant le refus du joueur d'obtempérer, aller jusqu'à arrêter la rencontre. Un courrier sera adressé aux juge arbitres pour la saison prochaine afin de leur communiquer la conduite à suivre.**

**R3C:** PPC KERHUON 1 – TT PORDIC 1

Jean-Charles THEPAUT du PPC KERHUON abandonne à l'issue des doubles. Aucun rapport du JA ne figure au dos de la feuille de rencontre. Le certificat médical est fourni à la ligue.

**Décision : pas d'amende infligée.**

**R3D:** AL PLONEOUR-LANVERN 1 – RAQUETTE DU PORZAY 1

Pascal BIGLIETTI de PLONEOUR-LANVERN abandonne à la 4<sup>ème</sup> manche de sa 2<sup>ème</sup> partie. Aucun rapport du JA ne figure au dos de la feuille de rencontre. Le certificat médical n'aurait pas été fourni à la ligue.

**Décision : arrivée du certificat à vérifier avec le secrétariat.**

**PND:** LSP BREST 1 – AC PLERIN 1

L'équipe de l'AC PLERIN déclare forfait. Sportivement, il ne peut y avoir de rétrogradation puisqu'il n'existe pas d'autres divisions en dessous de la prénationale. Michel KERISIT s'interroge sur le bien-fondé d'appliquer la sanction financière prévue puisqu'il s'agit des féminines. D'autre part, il propose de supprimer le doublement de l'amende prévue en cas de forfait général ou de forfait lors la dernière journée car cela lui paraît contraire aux règlements fédéraux.

**Décision : pas d'amende infligée. Retour à une amende simple égale au montant de la caution en cas de forfait général ou de forfait lors de la dernière journée d'une phase. Cette proposition sera présentée à l'approbation du prochain conseil de ligue.**

**1.2- Classements et montées-descentes à la fin de la phase 2**

Michel KERISIT communique à la CSR les classements de la 2<sup>ème</sup> phase avec les départages effectués. Ceux-ci figureront en annexe du présent compte rendu.

En messieurs, il y a 5 descentes de nationale 3 ; ce qui est énorme. En conséquence, seul le 3<sup>ème</sup> se maintient en prénationale. Il s'agit de l'AVENIR DE RENNES 2.

Il y a un 5<sup>ème</sup> de R1 à descendre en R2. Il s'agit du CPB RENNES 1 qui est devancé par l'autre 5<sup>ème</sup> au quotient des manches gagnées par les manches perdues ; les 2 équipes ayant le même quotient parties gagnées – parties perdues.

Il y a un 6<sup>ème</sup> de R2 à descendre en R3. Il s'agit de l'OC CESSON 2.

Il y a cinq 7<sup>ème</sup> de R3 à descendre en prérégionale. Le seul 7<sup>ème</sup> à se maintenir est le RP FOUESNANT 7.

En prénationale ST DIVY SPORTS 2, qui a fini 2<sup>ème</sup>, refuse la montée en Nationale 3. L'AVENIR DE RENNES 2, qui a terminé 3<sup>ème</sup>, accepte de monter en nationale 3. S'ils avaient refusé, il aurait fallu proposer la montée au 4<sup>ème</sup> alors qu'il devait descendre en R1. Cela aurait eu pour conséquence de faire descendre l'AVENIR DE RENNES 2 alors qu'ils devaient se maintenir ; ou alors, de faire descendre ST DIVY SPORT 2. Ceux-ci en sont à leur 2<sup>ème</sup> refus de monter en 3 phases. Interrogé sur le sujet, la CSF confirme qu'on ne peut pas les sanctionner car il ne s'agit pas de refus lors de 2 phases consécutives.

En dames, il n'y a pas de descente et c'est le CPB RENNES 4 qui monte en nationale 3. Michel KERISIT propose de laisser la 2<sup>ème</sup> montée potentielle aux Pays de la Loire, comme en 1<sup>ère</sup> phase, tout en précisant que ce point sera revu à chaque phase.

### **1.3- Championnat féminin**

Jean-Luc GUILLOT, président de la CSF, a apporté des réponses aux questions qui lui ont été posées sur la création d'une nouvelle équipe en championnat féminin régional. Il n'y a pas de problème pour que cette équipe joue avec plusieurs mutées. Cette équipe serait autorisée à monter en nationale 3, en 2<sup>ème</sup> phase, à condition qu'elle ne joue qu'avec 2 mutées ordinaires au plus ; ce qui ne paraissait pas évident à la lecture de l'article II.111 des règlements sportifs. Mis au courant de cette réponse, le club de LANDERNEAU a confirmé la création d'une équipe féminine pour la saison prochaine.

D'autre part, les clubs du CPB RENNES et de THORIGNE-FOUILLARD TT ont fait part de leur intention d'engager une équipe en prénationale la saison prochaine. Cela porte donc à 8 le nombre d'équipes potentielles pour la 1<sup>ère</sup> phase de la saison prochaine. De plus, à la lecture du PV du comité directeur de la Fédé du mois d'octobre 2016, il semblerait que la mixité sera autorisée la saison prochaine dans le championnat par équipes. Aux dernières nouvelles, ce point doit tout de même être rediscuté en conseil fédéral avant d'être éventuellement adopté.

Compte tenu de ces éléments nouveaux, la CSR décide, à l'unanimité, de faire la proposition suivante lors du prochain conseil de ligue : maintien du championnat régional féminin avec des équipes de 3 joueuses, autorisation pour les féminines de jouer dans le championnat masculin au titre de la même journée, autorisation pour les féminines de jouer en championnat masculin dans la limite de 2 joueuses par équipe. L'autorisation, pour les féminines, de jouer en prénationale masculine sera subordonnée à la décision fédérale sur la mixité.

### **1.4- Utilisation du GIRPE**

Joël LE DIOURON, président de la CRA, fait un point rapide sur l'utilisation du GIRPE par les clubs bretons. Ce point sera abordé de façon plus détaillée lors du prochain conseil de ligue.

## **2- CRITERIUM FEDERAL**

### **2,1- Point sur le 4<sup>ème</sup> tour**

**Seniors messieurs** : 22 joueurs prévus, 20 présents (1 forfait excusé et 1 forfait non excusé)

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 2 montées en nationale 2

**Seniors dames** : 3 joueuses prévues, un repêchage de dernière minute en N2 1 forfait excusé ont entraîné l'annulation du tableau

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2

**Juniors garçons** : 20 joueurs prévus, 20 présents

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2

**Juniors filles** : 13 joueuses prévues, 12 présentes (1 forfait non excusé)

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2

**Cadets** : 23 joueurs prévus, 22 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2 (passe junior la saison prochaine)

**Cadettes** : 16 joueuses prévues, 16 présentes

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2

**Minimes garçons** : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2 (passe cadet la saison prochaine)

**Minimes filles** : 15 joueuses prévues, 15 présentes

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2 (passe cadette la saison prochaine)

**Benjamins** : 24 joueurs prévus, 24 présents (passe minime la saison prochaine)

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2

**Benjamines** : 12 joueuses prévues, 12 présentes

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour : 1 montée en nationale 2 (passe minime la saison prochaine)

Il y a eu plusieurs tableaux incomplets à cause de forfaits au dernier moment ou du manque de joueuses à repêcher. On peut noter le manque de sérieux de pas mal de joueuses et joueurs qui déclarent forfaits sur le dernier tour, alors que celui-ci a lieu à une date qui ne pose pas de problème particulier (ni vacances, ni ponts).

Michel KERISIT regrette aussi l'attitude de l'inter zone qui repêche au-delà de la date limite prévu (mardi à 23H59). Cela nous a obligé à annuler le tableau seniors dames.

## **2.2- Point sur la saison prochaine**

Après discussions, la CSR décide de maintenir les tableaux féminins en l'état pour la saison prochaine. Le maintien de la mise en poule en fonction des points licences est également décidé par 7 voix pour et 1 voix contre.

Une réunion inter zones doit avoir lieu à TOURS le mardi 16 mai pour discuter notamment du critérium fédéral de nationale 2. La ligue de Bretagne sera représentée par Renan THEPAUT, Michel KERISIT et Eric DUCOS. Michel KERISIT souhaite que la CSR se positionne sur les demandes que la Bretagne fera à cette réunion.

Après un tour d'horizon sur la saison écoulée, il s'avère que les joueuses et joueurs d'ILE DE FRANCE représente à peu près la moitié des effectifs présents dans les différents tableaux. C'est particulièrement vrai dans les tableaux seniors. Qui plus est, ils monopolisent la moitié des montées en nationale 1 (40 sur 80). Les 3 autres ligues sont donc pénalisées au niveau de la participation au championnat de France puisque seuls les joueurs évoluant en nationale 1 peuvent se qualifier. La CSR souhaite donc en revenir à l'ancien système avec 2 zones distinctes.

En seniors dames, les 2 joueuses bretonnes qui montent à chaque tour redescendent pratiquement à chaque fois ; mais elles sont souvent repêchées pour pallier les forfaits. Elles servent donc un peu de « bouche-trou ». De plus les classements des joueuses évoluant à ce niveau vont de numérotée à 600 points. La CSR souhaite donc que le nombre de joueuses en N2 seniors dames passe de 24 à 16.

Vu le problème rencontré au 4<sup>ème</sup> tour avec l'annulation du tableau seniors dames en régionale suite aux repêchages tardifs, la CSR souhaite que les responsables au niveau inter zones respectent la date et l'heure limite de repêchage.

Enfin, par 7 voix pour et 1 voix contre, la CSR souhaite que la mise en poule en nationale 2 se fasse en tenant compte des points licences.

Ces propositions seront soumises à l'approbation du conseil de ligue du 6 mai prochain avant d'être présentées à la réunion inter zones.

## **3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR**

### **3.1- Interclubs régionaux du 23/04/2017 à TINTENIAC**

La seule catégorie complète sera celle des benjamins avec 8 équipes présentes. Il y aura 7 équipes sur 8 en minimes garçons et en cadets, 3 équipes sur 8 en minimes filles, 2 équipes sur 8 en benjamines et 2 équipes sur 4 en cadettes.

On peut aussi constater que le niveau des joueuses et joueurs présents est en baisse depuis que cette épreuve n'est plus qualificative pour le niveau national.

On peut donc se poser des questions sur le maintien de cette épreuve au niveau régional surtout en filles. C'est un problème qui sera abordé en CRJ.

### **3.2- Finales régionales par classements du 30/04/2017 à PONTRIEUX**

Les tableaux H8, H10, H12, H15, F5 et F9 seront complets. Le tableau F7 comptera 11 joueuses au lieu de 12 et le tableau F12 6 joueuses au lieu de 12.

Un petit problème de calendrier se pose puisque le nom des qualifiés avec les bonnes adresses mail doit être remonté à la Fédé pour le 3 mai (cette date n'était pas connue au moment de l'élaboration du calendrier). Michel KERISIT se déplacera donc sur la compétition pour gérer le problème.

Pour info, le dernier comité directeur de la Fédé a décidé d'ouvrir cette compétition aux benjamins et aux minimes ; ce qui ne manquera pas de poser des problèmes de salle pour l'organisation de l'échelon départemental.

### **3.3- Championnat de Bretagne des 13 et 14/05/2017 à QUESTEMBERT**

Les papiers ont été envoyés aux clubs il y a une dizaine de jours avec une date limite d'inscription fixée au 26 avril.

Les affiches seront envoyées aux clubs la semaine prochaine.

Les premiers repêchages seront effectués en début de semaine prochaine.

Deux erreurs nous ont été signalés par les clubs dans les fichiers des qualifiés du 29 et du 56. Celles-ci ont été rectifiées.

Parmi les joueuses et joueurs dispensés, de la participation au championnat départemental, seule Eva ANDORIN de QUIMPER participera au championnat de Bretagne. Le club de QUIMPER aurait souhaité que Romane LE SCOUR participe, bien qu'elle n'ait pas fait le championnat du Finistère. Comme elle n'avait pas d'excuse particulière et en accord avec le responsable de la CSD 29, Gwenaél DIVANAC'H, cette participation a été refusée.

A la demande du juge arbitre, Bernard CHAPALAIN, l'horaire détaillé n'a pas encore été envoyé aux clubs car il souhaite y joindre des consignes aux joueurs. Ce courrier partira dans les jours à venir.

Devant le peu de joueurs handisports qualifiés, la CSR décide de maintenir les tableaux à la condition qu'il y ait au moins 3 joueurs présents.

### **3,4- Titres par équipes du 21/05/2017 à PLEDRAN**

Les convocations seront envoyées aux clubs dans la semaine du 2 au 4 mai.

Michel KERISIT se charge de contacter le responsable du club et juge arbitre de la compétition, Daniel RAULT.

Le club de THORIGNE-FOUILLARD TT, qui doit disputer la finale de R1 contre l'AURORE DE VITRE, a demandé à ne pas jouer le 21 mai à PLEDRAN car, à cette date, les joueurs de l'équipe seront à CEYRAT pour encourager l'équipe 1 du club qui joue la montée en Pro B. Le club de VITRE a donné son accord de principe, de même que Renan THEPAUT à condition d'avoir l'accord du club organisateur.

La CSR estime que, pour ne pas créer de précédent, le changement de date n'est pas souhaitable et que la rencontre doit avoir lieu à la date prévue, dans le cadre de la journée des titres.

La CSR procède au tirage au sort des tableaux de R2 et R3.

Les équipes seront placées dans les tableaux de la façon suivante :

<b>R2</b>		<b>R3</b>	
1	OC CESSON 3	1	FOLC LORIENT 2
4	ES PLESCOP 2	8	EXEMPT
3	AURORE VITRE 2	5	CS BETTON 1
2	SENE TT 1	4	CPB RENNES 3
		3	RAQUETTE DU PORZAY 1
		6	ST RENAN TT 1
		7	EXEMPT
		2	US MESSAC-GUIPRY 2

### **3,5- Trophée Burgiard du 03/06/2017**

Le comité 35 vient de trouver un organisateur. Le trophée Burgiard aura lieu à VERN-SUR-SEICHE.

Le juge arbitre de la compétition sera Michel KERISIT.

Eric DUCOS se charge de faire envoyer les dossiers aux 4 comités.

## **4- REGLEMENTS DES COMPETITIONS**

Bernard CHAPALAIN émet le souhait que le règlement des interclubs soit bien appliqué par les comités, notamment au niveau de la mixité qui est autorisée depuis la saison dernière.

Par ailleurs, pour essayer de compléter les tableaux, Bernard propose qu'en cas d'absence d'une équipe dans un comité on puisse repêcher une équipe dans le département organisateur, puis, éventuellement dans le comité le plus proche du club organisateur.

Cette proposition sera soumise à l'approbation du prochain conseil de ligue.

## **5- QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de questions diverses, Michel KERISIT lève la séance et donne rendez-vous, après le repas, à ceux qui souhaitent participer à la réunion de constitution du calendrier de la saison prochaine.

Fin de la réunion : 12h25.

Le Président de la CSR,  
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue  
Membres de la C.S.R  
Comités et Présidents de Comités  
Secrétariat LBTT